

COMPTE RENDU n° 4 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2023 à 19 h 00

Annule et remplace le précédent

Sont Présents:

Tous les membres en exercice à l'exception de Delphine CHILLON, Gaëtan EPIS, Bernard GERALDY, Mireille HENRY, et Delphine SAUCE, excusés.

Mme Delphine CHILLON a donné pouvoir à M. Alexandre BODIN

M. Gaëtan EPIS a donné pouvoir à M. David LEMOINE

Présents : 6/11 Votants : 8/11 ; Jessica SIMON est nommée au poste de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours
- Proposition en vue du renouvellement de de la commission de contrôle des listes électorales
- Proposition de rachat d'une parcelle boisée Chemin du Bas
- Etude devis mise aux normes électriques
- Récapitulatif des dépenses relatives à l'aménagement de sécurisation de la RD 60 et plan de financement (subventions et autofinancement)
- Point sur les différents projets éoliens
- Questions diverses

Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

Monsieur le maire rappelle que suite à la parution de l'article L2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valorisé le volontariat des sapeurs-pompiers dite loi Matras, et au décret 2021-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours, il était demandé de désigner un correspondant incendie à défaut d'avoir désigné un adjoint ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.

Les missions d'information et de sensibilisation des habitants de ce correspondant incendie et secours sont : - concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde

- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive

- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Monsieur Bernard GERALDY, ancien pompier a été désigné correspondant incendie et secours et cette désignation sera validée par un arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis au SDIS conformément à la loi.

Proposition en vue du renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la commission de contrôle des listes électorales est établit pour 3 ans et qu'il convient de proposer des noms au service de la préfecture ; après discussion , il a été proposé :

Franck PIERRARD comme conseiller municipal

Céline HOGUET comme déléguée de l'administration

Dominique FERY comme délégué du Tribunal de Grande Instance

Ajout : Néanmoins , suite à un mail retour de la préfecture , la proposition du délégué du conseil municipal en la personne de Franck PIERRARD , n'est pas possible car en tant qu'adjoint , il est titulaire d'une délégation de fonction et donc incompatible avec le Code électoral.

Il est proposé Jessica SIMON et l'information a été transmise au service des élections le jeudi 16 novembre 2023

Proposition de rachat d'une parcelle de bois Chemin du Bas

Monsieur le maire informe le conseil qu'une parcelle boisée située chemin du Bas et appartenant à Monsieur Bernard BELY située en zone inondable est inondée régulièrement. Lors des travaux de voirie réalisés chemin du Bas et rue de la perche, les bornes n'ont pas été retrouvées et il se peut que la route empiète sur le terrain de M. BELY.

2 solutions sont possibles : -soit on fait reborder, soit M. BELY revend la parcelle.

Ce dernier propose 4 €/m² pour environ 1237 m² soit 4948 € (Bois dessus représente environ 250 €).

En sachant que : la terre agricole se vend en moyenne 13 000/ha soit 1.30 € m²

Une parcelle boisée en zone inondable se vend en moyenne à 3000 €/ha

Une parcelle boisée en zon non inondable se vend en moyenne à 4 250 €/ha

les membres du conseil ont décidé de lui faire une proposition à 2500 € et en cas de refus ,il aura obligation d'entretenir son terrain (pouvoir de police du maire). Affaire à suivre

Etude devis électrique

Un devis a été demandé aux établissements HAEZBROUCK pour mettre en place une installation électrique extérieure et le passage en LED au niveau des éclairages.

En effet, lors des manifestations organisées tout au long de l'année et qui nécessitent un montage électrique long et composé de rallonges plus ou moins sécurisées, une installation aux normes avec des coffrets étanches et fermés à clé, situés au fond du terrain, et à chaque extrémité de la salle des fêtes est plus que nécessaire. Le tout avec un disjoncteur situé dans la salle.

Le devis est composé uniquement des fournitures puisque ces aménagements électriques seront réalisés en régie par Jean-Pierre, l'employé communal, assisté de David LEMOINE et Franck PIERRARD.

Le montant s'élève à 4 819.81 € TTC. Devis accepté par 8 voix pour.

Récapitulatif des dépenses relatives à l'aménagement de sécurisation de la RD 60 et plan de financement

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	BASE ELIGIBLE DE DEPENSES HT	TAUX	MONTANT DE L'AIDE
2 feux verts récompense ELAN CITE	9 680,00 €		0		
Signalisation verticale et horizontale	7 376,60 €	ETAT - DETR..	69 658,60 €	20%	13 931,72 €
SARL MULTISERVICES	1 930,00 €		0		
devis massif feux verts					
SOMELEC					
Aménagement de voirie		CONSEIL			
écluse	50 672,00 €	DEPARTEMENTAL	69 658,60 €	20%	13 931,72 €
BOITUZAT		Amendes de police			
		CONSEIL REGIONAL		0%	
		AUTOFINANCEMENT		60%	
TOTAL DEPENSES	69 658,60 €			TOTAL RECETTES	27 863,44 €

Monsieur le maire présente l'aménagement prévu par l'entreprise BOITUZAT à savoir une écluse entre le cimetière et la maison de M. et Mme MUNOZ, la création de trottoirs de chaque côté, mais un trottoir plus large et aux normes PMR (personne à mobilité réduite) côté habitation pour d'une part sécuriser le mur de l'habitation de M. et Mme MUNOZ, et d'autre part sécuriser le passage des piétons . De plus l'écoulement des eaux a été pris en compte avec déversement des eaux de pluviales au bout de l'écluse coté cimetière.

Au niveau du financement, dans le cadre de la sécurisation de la voirie routière, on est quasiment sûr d'avoir une subvention du département dans le cadre des amendes de police à hauteur de 20 % et on espère obtenir dans le cadre de l'aménagement de la voirie, une subvention de l'état la DETR demandée à hauteur de 20%.

Après en avoir délibéré par 6 voix pour 1 contre, et 1 abstention, les membres du conseil municipal décident de lancer l'opération et charge Monsieur le maire de signer tout document afférent à cette opération.

PROJETS EOLIENS

Les 2 projets éoliens portés d'une part par VALECO, intitulé « La cote du Moulin » et d'autre part par TOTAL ENERGIES intitulé « Vallée de la Craie » sont acceptés.

Pour l'instant les 2 projets éoliens ne savent pas encore où se situe le point de raccordement. Ils sont en négociation pour se raccorder au futur poste source de Vésigneul sur Marne .

Levée de séance à 21 h 00